



Se déplacer mieux au quotidien : une ville fluide, sûre et accessible

Au Plessis-Robinson, chacun doit pouvoir se déplacer facilement et en toute sécurité, à pied, à vélo, en voiture ou en transports en commun. Notre objectif est de mieux partager l'espace public et de rendre les trajets du quotidien plus simples, plus rapides et plus agréables pour tous.

Fluidifier la circulation et renforcer la sécurité

Une circulation mal organisée pénalise tous les usagers et dégrade le cadre de vie. Nous agissons de manière globale et cohérente pour :

- Installer des radars pédagogiques, notamment près des écoles
- Revoir les flux de circulation pour dissuader le transit de non-résidents aux heures de pointe
- Lancer une étude globale de circulation pour anticiper les évolutions et fluidifier les déplacements
- Mener ces évolutions en concertation avec les habitants

Développer les mobilités douces et sécurisées

Les mobilités douces améliorent la qualité de l'air, la santé et le cadre de vie. Nous voulons une ville où il est simple et sûr de se déplacer à vélo ou à pied, pour les trajets du quotidien comme pour les loisirs.

- Créer des pistes cyclables protégées, continues et entretenues
- Co-construire un plan vélo communal et territorial avec les associations
- Subventionner des mobilités alternatives non couvertes par la Région (accessoires, transformations)
- Adhérer au syndicat Vélib' pour proposer des solutions de partage du vélo
- Généraliser les stationnements vélos sécurisés devant tous les équipements publics
- Installer des abris accessibles 24h/24 et des casiers pour trottinettes

Renforcer l'intermodalité et les transports en commun

Nous solliciterons Île-de-France Mobilités pour :

- Un maillage plus dense des transports en commun
- Une augmentation de la fréquence et de l'amplitude horaire des bus
- La création de parkings gratuits d'intermodalité (vélos, voitures, trottinettes)
- Des parkings à proximité de la gare RER B Robinson et des tramways T6 et T10

Garantir l'accessibilité pour toutes et tous

L'accessibilité est un droit fondamental et une condition de l'autonomie :

- Renforcer la continuité et l'accessibilité des trottoirs
- Prioriser les abords des écoles, crèches et équipements publics
- Expérimenter des zones de rencontre et la piétonnisation du cœur de ville
- Mettre en place un service de véhicules à la demande pour les personnes à mobilité réduite
- Apaiser la cohabitation entre tous les usagers grâce à une police municipale pleinement engagée